



CHARTRE DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

1. GARANTIR UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCONOMIQUEMENT EFFICACE

Encourager l'accès à la Commande publique

- Maintenir des relations équilibrées, respectueuses et professionnelles avec les opérateurs économiques.
- Demander uniquement les pièces de candidature et d'offre strictement nécessaires.
- Proposer des outils de simplification des réponses (déclaration simplifiée de candidature, cadre de réponse, déclaration de sous-traitance).
- Encourager la sobriété numérique des réponses.
- Appliquer le principe « dites-le nous une fois ».

Faciliter l'accès des TPE-PME

- Allotir systématiquement ou justifier l'impossibilité d'allotir.
- Accompagner les artisans dans leur inscription sur le profil acheteur.
- Protéger les sous-traitants en faisant respecter leurs droits.
- Ne pas imposer la signature électronique des contrats.

Soutenir la trésorerie des entreprises

- Respecter le délai global de paiement.
- Rembourser les retenues de garantie dans les délais.
- Faire respecter les clauses de révision des prix.
- Encourager les demandes d'acomptes sur approvisionnement.
- Verser les avances quand les conditions sont remplies.

Maîtriser ses coûts

- Réaliser une cartographie de ses achats.
- Programmer ses achats.
- Interroger la pertinence de chaque achat.
- Acheter groupé avec le SIMAJE du Pays de Lourdes.
- Rechercher le bénéfice d'économies d'échelle par la mutualisation de certains achats spécifiques (énergie...).

Faire progresser ses pratiques

- Former ses agents et les doter d'une charte de déontologie.
- Respecter la loyauté des relations avec les fournisseurs tout au long du contrat.
- Utiliser un outil de suivi des accords-cadres mutualisé à l'échelle de tous les services utilisateurs.
- Encourager le retour d'expérience (fiche d'évaluation du contrat).
- Rédiger des clauses de réexamen adaptées au contexte d'achat.
- Faire évoluer sa nomenclature interne.

2. PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT ÉQUITABLE

Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

- Insérer des clauses sociales dans les marchés (heures réservées).
- Réserver des marchés à des structures d'insertion par l'activité économique.
- Accueillir des personnes effectuant un TIG (travail d'intérêt général).
- Poursuivre le partenariat engagé avec le facilitateur local des clauses sociales.

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

- Réserver des marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail.
- Développer le sourcing.

Réserver des marchés à l'économie sociale et solidaire

- Réserver des lots ou des marchés de services sociaux aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- Développer le sourcing.

Planifier ses achats

- S'interroger systématiquement sur les achats pouvant être réservés à des structures d'insertion, à des entreprises adaptées ou pouvant inclure des clauses sociales.
- Communiquer sur la programmation de ses achats.
- Intégrer systématiquement des achats d'équipements inclusifs à sa programmation.

Lutter contre toute forme de discrimination

- Intégrer systématiquement l'accessibilité dans tous nos projets.
- Diversifier le profil des bénéficiaires des clauses d'insertion sociale.
- Rappeler systématiquement les termes de la loi confortant les principes de la République.

Veiller à l'équité sociale

- Garantir les droits élémentaires du travail.
- S'assurer de la soutenabilité des clauses de ses contrats.
- Veiller à la détection de sous-traitants ou de travailleurs détachés non déclarés.
- Protéger les sous-traitants en faisant respecter leur droit au paiement direct.

Choisir des critères de jugement des offres pertinents

- Lorsque cela est en lien avec l'objet du marché, prévoir un critère portant sur l'aspect social : insertion professionnelle des publics en difficulté, accessibilité, diversité, apprentissage.

3. ATTEINDRE UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT SOUTENABLE

Mener une politique d'achats durables

- Interroger la pertinence de chaque achat.
- Pratiquer le sourcing.
- Questionner l'impact environnemental de chaque achat.
- Autoriser les variantes et les prestations supplémentaires éventuelles à l'initiative des fournisseurs leur permettant de proposer une solution écologiquement plus vertueuse.

Prendre en compte le cycle de vie du produit

- Intégrer, dès la définition du besoin, les conditions d'utilisation, de maintenance, de recyclage du produit.
- Rechercher, en toutes circonstances, un achat sobre, demandant moins de ressources et produisant moins de déchets.

Choisir des critères de jugement des offres pertinents

- Intégrer un critère de performance environnementale : *rémunération équitable des producteurs, performances en matière de protection de l'environnement, développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture, biodiversité, bien-être animal...*
- Apprendre à maîtriser le critère **Coût du cycle de vie** et, à terme, le substituer au critère **Prix**.

Imposer des modalités d'exécution vertueuses

- A chaque étape de l'exécution du contrat, exiger l'impact carbone le plus faible possible.
- Pour l'évènementiel, imposer une démarche «zéro déchet ».

Choisir des fournitures respectueuses de l'environnement

- Privilégier les achats bénéficiant de labels.
- Exiger des produits recyclés, des matériaux bio-sourcés.
- Préférer les achats de produits reconditionnés, recyclés ou d'occasion quand cela est possible.
- Privilégier les achats les moins énergivores.
- Questionner l'indice de réparabilité/durabilité.

3. ATTEINDRE UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT SOUTENABLE

Réduire l'empreinte carbone de ses achats

- Programmer ses commandes.
- Regrouper les livraisons à l'échelle du territoire.
- Encourager le vrac ou un conditionnement pertinent.
- Encourager les livraisons par véhicules émettant peu de CO2.
- Encourager les réunions en visioconférence.

Tenir compte de la problématique des déchets

- Exiger la reprise et le traitement des emballages.
- Valoriser les déchets issus des travaux.
- Encourager la réutilisation sur place des produits et matériaux issus du chantier.
- Vérifier la traçabilité des déchets.

Promouvoir la réutilisation

- Favoriser le don de matériel réformé aux associations.
- Vendre aux enchères le matériel réformé.
- Utiliser le plus longtemps possible ses outils, notamment numériques.

Former et impliquer ses agents

- Inscrire la démarche dans un plan de formation.
- Encourager les échanges d'expérience.
- Participer à la communauté des achats durables RAPIDD.
- Evaluer ses achats en cours d'exécution et à l'issue du contrat.
- Former les agents à la sobriété dans l'utilisation des outils et la consommation des énergies (sensibilisation à l'éco conduite...).
- Privilégier la réparation plutôt que le remplacement des outils.

Impliquer les acteurs économiques

- Communiquer sur la démarche d'achat responsable.
- Rechercher les partenaires engagés dans une démarche environnementale, sociale et solidaire.
- Encourager l'innovation lorsque cela est possible.